

**Objet : Mission d'AMO pour le renouvellement du marché de restauration municipale et du CCAS - Attribution du marché**

N° : VA\_DEC2021\_46  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°VA\_DEL2020\_162 ayant pour objet la convention de groupement de commandes pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la passation du marché public de restauration municipale et de restauration du CCAS,  
Vu la décision de la Commission de groupement en date du 4 février 2021,

**décidons**

De conclure le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de restauration municipale et du CCAS avec la société AGRIATE CONSEIL (mandataire du groupement), située à PARIS (75008), pour un montant global forfaitaire de 15 600 € hors taxes.

Conformément à la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville et le CCAS, la Ville prend en charge 75% du montant du marché, soit 11 700 € hors taxes.

L'exécution du marché débute à compter de sa notification et s'achèvera à l'issue des opérations de passation du marché de restauration municipale et du CCAS.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 8 février 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178278A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 9 février 2021

